

TERRITORIAUX 63 CFTC

SECTION VILLE DE CLERMONT-FERRAND – CCAS

AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTION

(Lignes Directrices de Gestion)

ÊTRE PROMOUVABLE

C'est remplir des conditions statutaires :

Pour bénéficier d'un avancement de grade ou d'une promotion, il faut remplir certaines conditions réglementaires en fonction de votre grade actuel et de celui auquel vous prétendez.

Par exemple : avoir 1 an d'ancienneté dans le 5ème échelon et au moins 8 ans de service effectif pour être promouvable, sans examen, au grade d'Adjoint-Technique Principal 2ème classe.

Les autres critères internes à la collectivité :

-Critère d'ancienneté dans le grade : un agent promu l'année 2020, ne pourra pas bénéficier d'un avancement grade ou d'une promotion interne en 2021.

-Critère fin de carrière : Les agents remplissant les conditions d'avancement de grade et qui ont manifesté leur intention de partir à la retraite. **(ne pas oublier de faire un courrier à la DRH).**

-Critère promotion interne : un agent qui occupe un poste supérieur à sa catégorie/grade. Exemple : un poste calibré en catégorie B mais occupé par un agent en catégorie C.

Des dispositions injustes et illégales

Les Territoriaux 63 CFTC ont fait invalider le Comité Technique du C.C.A.S. qui entérinait de refuser un avancement de grade à un agent en maladie plus de 6 mois. Nous avons fait retirer cette même disposition concernant la Ville.

La loi interdit la discrimination en raison de l'état de santé.

Il n'est pas acceptable pour nous qu'un agent qui attend son avancement de grade depuis 15 ans, se le voit refuser en raison d'un cancer entraînant un arrêt maladie.

(Un nombre de points minimum doit être attribué aux agents non notifiés pour ne pas insidieusement les écartés du droit à l'avancement).

Vous êtes promouvable ?

COMMENT ÊTRE PROMU

Le nombre de postes ouverts à l'avancement de grade ou à la promotion.

Pour être promu, il faut que la collectivité ouvre des postes à l'avancement de grades ou à la promotion.

Exemple de postes : principal 1^{er} classe, principal 2^{ème} classe, agent de maîtrise, etc ...

En 2019, les Territoriaux 63 CFTC ont joué un rôle majeur dans le nombre de postes ouverts à l'avancement de grade et à la promotion en engageant un bras de fer déterminant avec l'autorité territoriale.

Monsieur le Maire/Président a compris les enjeux pour la carrière de ses agents et a fixé en 2020 un nombre de promus en catégorie C qui fait maintenant référence pendant 4 ans.

Nous avons aussi obtenu un ratio de 100 % de promus pour les catégories B, ainsi que la suppression du critère d'encadrement pour les avancements de grade de catégorie A.

L'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE 2021

ÊTRE PROMU, C'EST AVOIR UN NOMBRE SUFFISANT DE POINTS

Valeur professionnelle et manière de servir (70 points)

Vous pouvez avoir jusqu'à 53 points maximum, si vous avez un « dépassé ». (Et jusqu'à 58 points maximum si vous encadrez)

Critères carrière (30 points)

Seulement 10 points (sur un total de 100 pts) prenaient réellement en compte votre ancienneté dans le grade et dans la fonction publique. Les Territoriaux 63 ont fait revaloriser jusqu'à 14 points l'ancienneté (hors période de contrat). C'est insuffisant mais cela va dans le bon sens.

EXIGEZ VOTRE FICHE DE POSTE

La fiche de poste doit être remis au moins 8 jours avant la date de l'entretien (ainsi que la trame de l'entretien professionnel) (*Note DGAS des ressources humaines du 15 novembre 2021*) ; C'est l'occasion de mettre votre fiche de postes à jour

Contestez votre entretien si vous n'avez pas votre fiche de poste.

UN MODÈLE D'ÉVALUATION A BOUT DE SOUFFLE

Le modèle d'évaluation élaboré en 2015 a été orienté pour que les agents soient mis en concurrence féroces les uns avec les autres. *(Ce système fait tellement de place au subjectif et au clientélisme, qu'il a fallu en urgence supprimer 4 « dépassés » sur les 5 initiaux).*

Faire simplement son travail correctement ne suffit plus à avoir un déroulement de carrière normal.

Les Territoriaux 63 CFTC luttent sans relâche pour faire corriger définitivement les travers d'un système qui continue de produire chaque années ses effets délétères.

Nous demandons que l'expérience et la juste valeur professionnelle des agents soient reconnues.

VOUS ESTIMEZ QUE VOTRE ÉVALUATION PROFESSIONNELLE EST INJUSTE ?

Devenu l'outil ultime des règlements de comptes personnels, l'évaluation professionnelles est parfois dévoyée, privant injustement les agents de leur déroulement de carrière.

VOS DROITS A RECOURS

En cas de désaccord sur son évaluation, vous pouvez solliciter un recours gracieux en adressant à l'autorité territoriale un formulaire dans les 15 jours suivant la date de notification de l'entretien. *(Le recours gracieux est nécessaire avant un recours éventuel en CAP)*

L'autorité hiérarchique a 15 jours francs pour répondre à partir de la date de réception de la demande de révision.

En cas de réponse défavorable, le fonctionnaire peut saisir la Commission Administrative Paritaire (CAP) dans le mois suivant la notification de la réponse.

**Pour plus d'informations ou une aide,
n'hésitez pas à nous contacter.**

LA REVOYURE R.I.F.S.E.E.P

DÉBUT 2022 S'ENGAGE DES NÉGOCIATIONS SUR LES MONTANTS DE VOTRE RÉGIME INDEMNITAIRE (primes)

**LA COLLECTIVITÉ S'EST ENGAGÉE
A NOUS COMMUNIQUER
LE MONTANT DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE**

NOUS REVIENDRONS VERS VOUS AVEC NOS PROPOSITIONS



**SECTION DES TERRITORIAUX 63 CFTC
VILLE – CCAS de CLERMONT-FD
33 RUE DES JACOBINS 06.60.17.84.78 / 07.68.45.37.00**